



UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

-UBCI-

Société anonyme au capital de 100 007 645 dinars divisé en 20 001 529 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – 1002 Tunis

Identifiant unique : 0002707P

Tél : 39 153 476

**NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET A L'ADMISSION AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE
L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

« UBCI SUBORDONNE 2025-2 »

De 60.000.000 de Dinars

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

L'emprunt est réparti en quatre catégories comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,10%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	5 ans	TMM + 1,65%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	9,20%	Annuel constant de la 3 ^{ème} à la 7 ^{ème} année
Catégorie D	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 1,75%	Annuel constant de la 3 ^{ème} à la 7 ^{ème} année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

Visa **25 / 1166** du **12 DEC. 2025** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2025 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Madame Sana NOUIRA

Directrice des Finances de l'UBCI

Tel. : 39 153 476

E-mail : sana.nouira@ubci.com.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

UNION
CAPITAL

Intermédiaire en bourse

1, Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère

Tél : 71 154 110 - Fax : 71 153 592

E-Mail : contact@unioncapital.tn

Site Web: www.unioncapital.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « UBCI 2025 » enregistré par le CMF en date du 30/09/2025, sous le N°25/006, et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2025 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2026.

La présente note d'opération et le document de référence « UBCI 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'UBCI - 139, avenue de La Liberté – 1002 Tunis ; d'UNION CAPITAL Intermédiaire en bourse - 1 Place Pasteur - 1002 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site Internet au plus tard le 20/01/2026.

Décembre 2025



SOMMAIRE

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UBCI SUBORDONNE 2025-2 »	3
CHAPITRE 1- RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.1 - RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.3 - ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.4 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION	6
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	7
2.1 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	7
2.1.1 - Décisions à l'origine de l'émission	7
2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération	7
2.1.3 - Période de souscription et de versement	8
2.1.4 - Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public	8
2.1.5 - But de l'émission	8
2.2 - CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	8
2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2 - Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement	9
2.2.3 - Date de jouissance en intérêts	9
2.2.4 - Date de règlement	9
2.2.5 - Taux d'intérêt	9
2.2.6 - Paiements	10
2.2.7 - Amortissement et remboursement	10
2.2.7.1 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie A au taux Fixe	12
2.2.7.2 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie B au taux Variable	12
2.2.7.3 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie C au taux Fixe	13
2.2.7.4 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie D au taux Variable	13
2.2.8 - Prix de remboursement	14
2.2.9 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	14
2.2.10 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	14
2.2.10.1 - Durée totale	14
2.2.10.2 - Durée de vie moyenne	14
2.2.10.3 - Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)	15
2.2.11 - Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang	15
2.2.12 - Notation	16
2.2.13 - Garantie	16
2.2.14 - Mode de placement	16
2.2.15 - Organisation de la représentation des obligataires subordonnés	16
2.2.16 - Fiscalité des titres	16
2.3 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	16
2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	16
2.3.2 - Marché des titres	16
2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing	17
2.3.4 - Tribunal compétent en cas de litige	17
2.3.5 - Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations	17
2.3.5.1 - Nature du titre	17
2.3.5.2 - Qualité de crédit de l'émetteur	17
2.3.5.3 - Le marché secondaire	17
2.3.6 - Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné	18
CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE	19
3.1 - INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 30/09/2025	19
3.2 - FAITS SAILLANTS DU 3 ^{EME} TRIMESTRE 2025	19
BULLETIN DE SOUSCRIPTION	22



FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« UBCI SUBORDONNE 2025-2 »

- **Dénomination de l'emprunt** : UBCI SUBORDONNE 2025-2
- **Montant** : 60 000 000 dinars.
- **Nombre d'obligations Subordonnées à émettre** : 600 000 obligations subordonnées.
- **Forme des obligations** : Les obligations subordonnées sont nominatives.
- **Valeur Nominale des Obligations** : 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation subordonnée
- **Taux d'intérêt** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à 4 taux d'intérêts différents au choix du souscripteur selon la catégorie :
 - Catégorie A : taux fixe de **9,10%** ;
 - Catégorie B : taux variable de **TMM+1,65%** ;
 - Catégorie C : taux fixe de **9,20%** ;
 - Catégorie D : taux variable de **TMM+1,75%**.
- **Durée** : - **5 ans** pour les catégories A et B
- **7 ans dont 2 ans de grâce** pour les catégories C et D
- **Amortissement** : Toutes les obligations subordonnées feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation subordonnée. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories A et B et à la troisième année pour les deux catégories C et D.
- **Période et lieu de souscription** : Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **30/12/2025** et clôturées au plus tard le **15/01/2026**.
Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues auprès de Union Capital, intermédiaire en bourse 1, Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse, dans la limite des titres émis soit 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/01/2026**, les souscriptions seront prorogées



jusqu'au **15/03/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par l'UBCI.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/01/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **15/01/2026**, et ce même en cas de prorogation de cette date.



CHAPITRE 1- RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 - Responsable de la note d'opération

Monsieur Mohammed KOUBAA

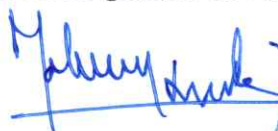
Directeur Général de l'UBCI

1.2 - Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Mohammed KOUBAA

Directeur général de l'UBCI



1.3 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

Monsieur Mehdi BACH-HAMBA

Directeur Général d'UNION CAPITAL

Intermédiaire en Bourse



1.4 - Responsable de l'information

Madame Sana NOUIRA
Directrice des finances de l'UBCI
Tel. : 39 153 476
E-mail : Sana.Nouira@ubci.com.tn

La notice légale est publiée au JORT N° 169 du 16/12/2025



CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 - Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1 - Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'UBCI réunie le **29/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés sur la période de cinq ans à venir dans la limite de 150 millions de dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le conseil d'administration à déléguer à la direction générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

A cet effet, le Conseil d'Administration de la société réuni le **28/08/2025** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **UBCI Subordonné 2025-2** » d'un montant de **60 000 000 DT** et a délégué à la direction générale la fixation des conditions dudit emprunt.

Dans ce cadre, la direction générale a arrêté les caractéristiques comme suit :

Catégorie	Durée	Taux D'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,10%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+1,65%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	9,20%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM+1,75%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **UBCI SUBORDONNE 2025-2** » est d'un montant de **60.000.000 DT**, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **UBCI SUBORDONNE 2025-2** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut du présent emprunt subordonné est de 60 000 000 dinars.

Les commissions de placement s'élèveraient à 499 800 dinars (TTC), les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 35 000 dinars, les frais de la BVMT⁽¹⁾ sont de 33 320 dinars, les frais de Tunisie Clearing⁽²⁾ sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 68 866 dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie etc... sont estimés à 1 500 dinars, soit un total de frais approximatifs de 638 486 dinars et un produit net de l'emprunt subordonné de 59 361 514 dinars.

(En DT)

Désignation	Produit global	Produit par obligation subordonnée
Produit brut	60 000 000	100,000
Total des frais ⁽³⁾	638 486	1,064
Produit Net	59 361 514	98,936

(1) : L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt subordonné objet de la note d'opération interviendra au 1^{er} trimestre 2026.

(2) : Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt subordonné est souscrit à hauteur de 25% par catégorie.

(3) : Les produits bruts et nets de l'emprunt, ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 60 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.



2.1.3 - Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **30/12/2025** et clôturées au plus tard le **15/01/2026**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/01/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/03/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par l'UBCI.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 - Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **30/12/2025** auprès d'Union Capital, intermédiaire en bourse 1, Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

2.1.5 - But de l'émission

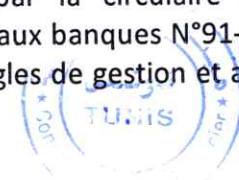
UBCI, de par son statut de banque est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, l'UBCI a décidé d'émettre cet emprunt subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

2.2 - Caractéristiques des titres émis

2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres

- **Dénomination de l'emprunt**
Subordonné : UBCI SUBORDONNE 2025-2
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Nominative
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créances).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux



normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

■ **Modalité et délais de délivrance des titres**

: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par UNION CAPITAL - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

2.2.2 - Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

2.2.3 - Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/01/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **15/01/2026**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4 - Date de règlement

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5 - Taux d'intérêt

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à quatre taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,65%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **165 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **janvier** de l'année **N-1** au mois de **décembre** de l'année **N-1**.

- **Pour la catégorie de C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

Taux fixe : taux annuel brut de **9,20 %**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont



servis, avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,75%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **175 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **janvier** de l'année **N-1** au mois de **décembre** de l'année **N-1**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

2.2.6 – Paiements

Le paiement annuel des intérêts et/ou le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 janvier** de chaque année pour les quatre catégories A, B, C et D.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/01/2027** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/01/2027** pour les catégories A et B et le **15/01/2029** pour les catégories C et D.

La dernière échéance est prévue pour le **15/01/2031** pour les catégories A et B et au **15/01/2033** pour les catégories C et D.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **Tunisie Clearing**.

2.2.7 - Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour les catégories A et B, et à la 3^{ème} année pour les catégories C et D.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/01/2031** pour les catégories A et B et **15/01/2033** pour les catégories C et D.



Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable.

Pour la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable, le taux d'intérêt de l'emprunt subordonné à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 1,65% pour la catégorie B et majorée d'une marge de 1,75% pour la catégorie D

Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de décembre 2024 au mois de novembre 2025) soit 7,654% majorée d'une marge de 1,65%, soit 9,304% pour la catégorie B et majorée d'une marge de 1,75% soit 9,404% pour la catégorie D. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt subordonné.

■ Evolution du TMM durant les dix dernières années :

Mois (en %)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	4,890	4,250	4,260	5,530	7,240	7,810	6,150	6,190	7,960	7,980	7,990
Février	4,800	4,220	4,290	5,610	7,280	7,840	6,230	6,250	8,020	7,970	7,990
Mars	4,820	4,200	4,290	6,040	7,900	7,350	6,230	6,260	8,050	7,960	7,910
Avril	4,800	4,240	4,410	6,500	7,860	6,800	6,250	6,260	8,010	7,970	7,500
Mai	4,770	4,250	4,830	6,390	7,830	6,800	6,250	6,600	8,000	7,970	7,500
Juin	4,800	4,210	4,940	6,720	7,830	6,800	6,260	7,010	8,000	7,970	7,500
Juillet	4,780	4,320	5,150	7,250	7,830	6,820	6,290	7,020	8,000	7,980	7,500
Août	4,750	4,200	5,190	7,250	7,830	6,790	6,260	7,030	8,000	7,990	7,500
Septembre	4,770	4,260	5,220	7,290	7,820	6,760	6,250	7,030	7,990	7,990	7,490
Octobre	4,750	4,330	5,230	7,270	7,810	6,300	6,240	7,230	7,990	7,990	7,490
Novembre	4,300	4,230	5,230	7,250	7,800	6,130	6,250	7,270	7,990	7,990	7,490
Décembre	4,280	4,260	5,230	7,240	7,810	6,120	6,250	7,260	7,990	7,990	

Source : BCT

■ Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.



2.2.7.1 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie A au taux Fixe

■ Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné au taux fixe (9,10%)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	60 000 000				
2027		12 000 000	48 000 000	5 460 000	17 460 000
2028		12 000 000	36 000 000	4 368 000	16 368 000
2029		12 000 000	24 000 000	3 276 000	15 276 000
2030		12 000 000	12 000 000	2 184 000	14 184 000
2031		12 000 000	0	1 092 000	13 092 000
TOTAL		60 000 000		16 380 000	76 380 000

■ Tableau d'amortissement par obligation subordonnée au taux fixe (9,10%)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	100,000				
2027		20,000	80,000	9,100	29,100
2028		20,000	60,000	7,280	27,280
2029		20,000	40,000	5,460	25,460
2030		20,000	20,000	3,640	23,640
2031		20,000	0,000	1,820	21,820
TOTAL		100,000		27,300	127,300

2.2.7.2 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie B au taux Variable

■ Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM+1,65% (9,304% à titre indicatif)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	60 000 000				
2027		12 000 000	48 000 000	5 582 400	17 582 400
2028		12 000 000	36 000 000	4 465 920	16 465 920
2029		12 000 000	24 000 000	3 349 440	15 349 440
2030		12 000 000	12 000 000	2 232 960	14 232 960
2031		12 000 000	0	1 116 480	13 116 480
TOTAL		60 000 000		16 747 200	76 747 200

■ Tableau d'amortissement par obligation subordonnée au taux variable de TMM+1,65% (9,304% à titre indicatif)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	100,000				
2027		20,000	80,000	9,304	29,304
2028		20,000	60,000	7,443	27,443
2029		20,000	40,000	5,582	25,582
2030		20,000	20,000	3,722	23,722
2031		20,000	0,000	1,861	21,861
TOTAL		100,000		27,912	127,912

2.2.7.3 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie C au taux Fixe

■ Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné au taux fixe (9,20%)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	60 000 000				
2027		0	60 000 000	5 520 000	5 520 000
2028		0	60 000 000	5 520 000	5 520 000
2029		12 000 000	48 000 000	5 520 000	17 520 000
2030		12 000 000	36 000 000	4 416 000	16 416 000
2031		12 000 000	24 000 000	3 312 000	15 312 000
2032		12 000 000	12 000 000	2 208 000	14 208 000
2033		12 000 000	0	1 104 000	13 104 000
TOTAL		60 000 000		27 600 000	87 600 000

■ Tableau d'amortissement par obligation subordonnée au taux fixe (9,20%)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	100,000				
2027		0,000	100,000	9,200	9,200
2028		0,000	100,000	9,200	9,200
2029		20,000	80,000	9,200	29,200
2030		20,000	60,000	7,360	27,360
2031		20,000	40,000	5,520	25,520
2032		20,000	20,000	3,680	23,680
2033		20,000	0,000	1,840	21,840
TOTAL		100,000		46,000	146,000

2.2.7.4 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie D au taux Variable

■ Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM+1,75% (9,404% à titre indicatif)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	60 000 000				
2027		0	60 000 000	5 642 400	5 642 400
2028		0	60 000 000	5 642 400	5 642 400
2029		12 000 000	48 000 000	5 642 400	17 642 400
2030		12 000 000	36 000 000	4 513 920	16 513 920
2031		12 000 000	24 000 000	3 385 440	15 385 440
2032		12 000 000	12 000 000	2 256 960	14 256 960
2033		12 000 000	0	1 128 480	13 128 480
TOTAL		60 000 000		28 212 000	88 212 000



■ **Tableau d'amortissement par obligation subordonnée au taux variable de TMM+1,75% (9,404% à titre indicatif)**

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2026	100,000				
2027		0,000	100,000	9,404	9,404
2028		0,000	100,000	9,404	9,404
2029		20,000	80,000	9,404	29,404
2030		20,000	60,000	7,523	27,523
2031		20,000	40,000	5,642	25,642
2032		20,000	20,000	3,762	23,762
2033		20,000	0,000	1,881	21,881
TOTAL		100		47,020	147,020

2.2.8 - Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

2.2.9 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,10%** pour la catégorie **A** et de **9,20%** pour la catégorie **C**.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2025 (à titre indicatif), qui est égale à **7,654%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,304%** pour la catégorie **B** et **9,404%** pour la catégorie **D**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,65%** l'an pour la catégorie **B** et **1,75%** pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.10 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

2.2.10.1 - Durée totale

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour les catégories **A** et **B**
- **7 ans dont 2 ans de grâce** pour les catégories **C** et **D**.

2.2.10.2 - Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.



Cette durée est de :

- **3 années** pour les catégories A et B
- **5 années** pour les catégories C et D.

2.2.10.3 - Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t \cdot F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées est de :

- **2,686 années** pour la catégorie A
- **4,166 années** pour la catégorie C.

2.2.11 - Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'UBCI, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « UBCI 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.2.12 - Notation

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

2.2.13 - Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.14 - Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-2 » est **émis par appel public à l'épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets d'UNION CAPITAL, intermédiaire en Bourse, 1, Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

2.2.15 - Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16 - Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

2.3 - Renseignements généraux

2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

2.3.2 Marché des titres

Il existe un (1) emprunt obligataire subordonné en cours émis par l'émetteur qui est coté sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt subordonné, l'UBCI s'engage à charger



l'intermédiaire en bourse « UNION CAPITAL » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « UBCI Subordonné 2025-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing

L'UBCI s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

2.3.4 - Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5 - Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

2.3.5.1 - Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créances »).

2.3.5.2 - Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.3.5.3 - Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

2.3.6 - Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.



CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1– Indicateurs d'activité trimestriels au 30/09/2025 :

Période	3ème trimestre 2025	3ème trimestre 2024	Au 30 septembre 2025	Au 30 septembre 2024	Au 31 Décembre 2024	Var en %	Variation en Volume
1- Produits d'exploitation bancaire	143 347	133 729	423 504	383 685	519 854	10,38%	39 819
Intérêts et revenus assimilés	100 082	94 677	296 142	274 333	368 838	7,95%	21 809
Commissions en produits	18 626	19 847	53 742	56 872	77 855	(5,50%)	(3 130)
Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	24 639	19 205	73 620	52 480	73 161	40,28%	21 140
2- Charges d'exploitation bancaire	58 883	51 497	163 282	148 068	199 147	10,28%	15 214
Intérêts encourus et charges assimilées	54 764	48 715	154 813	140 956	189 336	9,83%	13 857
Commissions encourues	4 119	2 782	8 469	7 112	9 811	19,08%	1 357
3- Produit Net Bancaire	84 464	82 232	260 222	235 617	320 707	10,44%	24 605
4- Autres produits d'exploitation	6	49	125	207	241	(39,61%)	(82)
5-Charges opératoires, dont :	62 433	56 021	181 639	166 946	220 635	8,80%	14 693
Frais de personnel	41 956	34 247	113 544	102 142	135 220	11,16%	11 402
Charges générales d'exploitation	18 298	19 595	52 004	57 164	75 229	(9,03%)	(5 160)
6- Structure du portefeuille	67 106	46 167	988 419	673 561	800 357	46,75%	314 858
Portefeuille titres commercial	57341	690	411 068	30 136	158 104	1264,04%	380 932
Portefeuille Titres d'investissement	9 765	45 477	577 351	643 425	642 253	(10,27%)	(66 074)
7-Encours des crédits à la clientèle			3 649 541	3 061 387	3 290 567	19,210%	588 154
8- Encours de dépôts, dont :			3 960 535	3 707 111	3 779 710	6,840%	253 424
Dépôts à vue			2 078 089	1 959 907	2 005 978	6,030%	118 182
Dépôts d'épargne			1 087 164	1 011 273	1 032 550	7,500%	75 891
9- Emprunts et ressources spéciales			45 360	62 723	54 838	(27,68%)	(17 363)
10- Capitaux propres (1)			523 429	494 338	494 338	5,88%	29 091

(1) Compte non tenu des Résultats des périodes

3.2- Faits saillants du 3ème trimestre 2025 :

- **L'encours des crédits à la clientèle** (net de provisions et d'agios réservés) a enregistré une augmentation de 588,154 MTND pour atteindre 3 649,541 MTND, réalisant ainsi une variation positive de 19,21% par rapport au 30/09/2024.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint un encours de 3 960,535 MTND au 30/09/2025, contre un encours de 3 707,111 MTND au 30/09/2024 soit une évolution positive de 6,84% dont notamment une progression de 6,03% des dépôts à vue et 7,50% des dépôts d'épargne.
- **Les produits d'exploitation** ont atteint 423,504 MTND, soit 10,38 % d'évolution positive par rapport au 30/09/2024.
- **Les charges d'exploitation** ont atteint 163,282 MTND, soit une augmentation de 10,28% comparativement à la même période 2024.
- **Le produit net bancaire** au terme du 3ème trimestre 2025 est de 260,222 MTND en augmentation de 10,44 % par rapport à fin Septembre 2024.
- **Les charges opératoires** affichent une progression de 8,80% par rapport à la même période de l'exercice 2024 engendrée par l'augmentation des Frais de Personnel de 11,16%.



Bulletin de Souscription





Société anonyme au capital de 100 007 645 Dinars divisé en 20 001 529 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Siège Social : 139, Avenue de la Liberté - 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant unique : 0002707P

Objet Social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UBCI SUBORDONNE 2025-2 »

D'UN MONTANT DE 60 000 000 DINARS DIVISE EN 600 000 OBLIGATIONS SUBORDONNEES DE 100 DINARS CHACUNE

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en quatre catégories comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,10%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	5 ans	TMM + 1,65%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	9,20%	Annuel constant de la 3 ^{ème} à la 7 ^{ème} année
Catégorie D	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 1,75%	Annuel constant de la 3 ^{ème} à la 7 ^{ème} année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/04/2022

Délégation du Conseil d'Administration du 28/08/2025

Décision de la Direction Générale du 04/12/2025

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER 25 / 11 66 du 12 DEC. 2025

Notice légale publiée au JORT n°169 du 16/12/2025

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné(s) :

Nom et prénom : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr									
Nationalité :									
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passport N° délivré le :/...../..... à									
Profession/activité :									
Adresse :									
Code postal : Payés : Tel. :									
Agissant pour le compte (1): ☐ De moi-même									
☐ Du mandant en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.									
Identité du mandant :									
Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr									
Nom et prénom :									
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passport									
N° délivrée le :/...../..... à									
Profession/activité :									
Adresse :									
Code postal : Payés : Tel. :									
Personne morale :									
Raison Sociale :									
<table><tr><td>Matricule Fiscal</td><td>Code TVA</td><td>Code Catég.</td><td>N° Etabl. Secondaire</td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>		Matricule Fiscal	Code TVA	Code Catég.	N° Etabl. Secondaire				
Matricule Fiscal	Code TVA	Code Catég.	N° Etabl. Secondaire						
IU n° :									

Déclare (ons) souscrire à (1)(2) :

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-2" de la catégorie A à taux fixe de 9,10% d'une durée de 5 ans.

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-2" de la catégorie B à taux variable de TMM+1,65% d'une durée de 5 ans.

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-2" de la catégorie C à taux fixe de 9,20% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-2" de la catégorie D à taux variable de TMM+1,75% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce. au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15/01/2026, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le 15 janvier de chaque année. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du 15/01/2026 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la 1^{ère} année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus pour les deux catégories A et B,

- Annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la 3^{ème} année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus pour les deux catégories C et D.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « UBCI 2025 » et d'une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués ; étant signaler que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

☐ en espèces

☐ par chèque n° du tiré sur Agence

☐ par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert à Agence

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2) :

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « UBCI SUBORDONNE 2025-2 » de la catégorie A à taux fixe de 9,10% d'une durée de 5 ans

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « UBCI SUBORDONNE 2025-2 » de la catégorie B à taux variable de TMM+1,65% d'une durée de 5 ans

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-2" de la catégorie C à taux fixe de 9,20% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-2" de la catégorie D à taux variable de TMM+1,75% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) ☐gestion libre ☐compte géré.

fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche

Tunis, le 2025

Signature⁽⁴⁾

(1) Cocher la case correspondante

(2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

(3) Indiquer le nom du dépositaire

(4) faire précéder la signature de la mention manuscrite " Lu et Approuvé "





Société anonyme au capital de 100 007 645 Dinars divisé en 20 001 529 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Siège Social : 139, Avenue de la Liberté - 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant unique : 0002707P

Objet Social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits.

Copie

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UBCI SUBORDONNE 2025-2 »

D'UN MONTANT DE 60 000 000 DINARS DIVISE EN 600 000 OBLIGATIONS SUBORDONNEES DE 100 DINARS CHACUNE

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en quatre catégories comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,10%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	5 ans	TMM + 1,65%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	9,20%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année
Catégorie D	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 1,75%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/04/2022

Délégation du Conseil d'Administration du 28/08/2025

Décision de la Direction Générale du 04/12/2025

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N° 25 / 1166 du 12 DEC. 2025

Notice légale publiée au JORT n°169 du 16/12/2025

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné(s) :

Nom et prénom : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr									
Nationalité :									
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° délivré le : .../.../... à									
Profession/activité :									
Adresse :									
Code postal : Payés : Tel. :									
Agissant pour le compte ⁽¹⁾ : ☐ De moi-même									
☐ Du mandant en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.									
Identité du mandant :									
Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr									
Nom et prénom :									
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° délivrée le : .../.../... à									
Profession/activité :									
Adresse :									
Code postal : Payés : Tel. :									
Personne morale :									
Raison Sociale :									
<table><tr><td>Matricule Fiscal</td><td>Code TVA</td><td>Code Catég.</td><td>N° Etabl. Secondaire</td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>		Matricule Fiscal	Code TVA	Code Catég.	N° Etabl. Secondaire				
Matricule Fiscal	Code TVA	Code Catég.	N° Etabl. Secondaire						
IU n° :									

Déclare (ons) souscrire à (1)(2) :

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-2" de la catégorie A à taux fixe de 9,10% d'une durée de 5 ans.

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-2" de la catégorie B à taux variable de TMM+1,65% d'une durée de 5 ans.

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-2" de la catégorie C à taux fixe de 9,20% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-2" de la catégorie D à taux variable de TMM+1,75% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce. au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15/01/2026, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le 15 janvier de chaque année. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du 15/01/2026 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la 1^{ère} année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus pour les deux catégories A et B.

- Annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la 3^{ème} année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus pour les deux catégories C et D.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « UBCI 2025 » et d'une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués ; étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

☐ en espèces

☐ par chèque n° du tiré sur Agence

☐ par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert à Agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2) :

..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « UBCI SUBORDONNE 2025-2 » de la catégorie A à taux fixe de 9,10% d'une durée de 5 ans

..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « UBCI SUBORDONNE 2025-2 » de la catégorie B à taux variable de TMM+1,65% d'une durée de 5 ans.

..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-2" de la catégorie C à taux fixe de 9,20% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.

..... obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-2" de la catégorie D à taux variable de TMM+1,75% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) ☐ gestion libre ☐ compte géré.

fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche

Tunis, le 2025

Signature⁽⁴⁾

(1) Cocher la case correspondante

(2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

(3) Indiquer le nom du dépositaire

(4) faire précéder la signature de la mention manuscrite " Lu et Approuvé "

